

# Tour guidé de la nouvelle loi anti-pourriel

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications.

**David Poellhuber**  
ZEROSPAM Sécurité

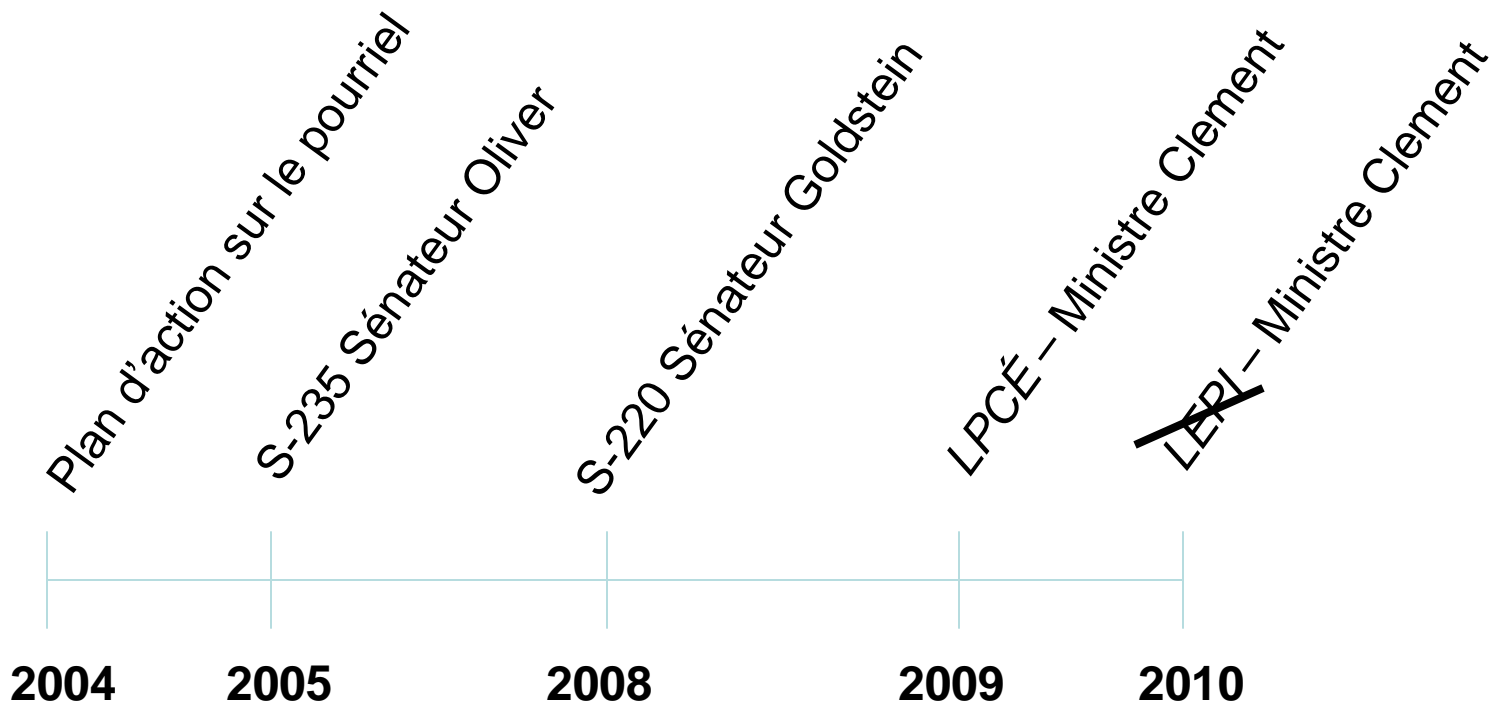
# Plan de la présentation

- Contexte historique
- Objectifs
- Obligations
- Recours et Sanctions
- Stratégies d'affaires

Texte de loi en ligne (ang):  
Texte de loi en ligne (fr):

<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-1.6/FullText.html>  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-1.6/TexteCompleet.html>

# Contexte historique



# Pièces manquantes

- Date d'entrée en vigueur
- Règlement d'application



## Objectifs de la loi

- Offrir un régime de réglementation qui vise :
  - Les communications électroniques non sollicitées
  - Le vol d'identité
  - L'hameçonnage
  - Les logiciels espions
  - Les virus
  - Les BotNets
- Améliorations des pratiques d'envoi





# OBLIGATIONS PRINCIPALES



## Étape 1 – MEC “message électronique”

- Message envoyé par tout moyen de télécommunication, notamment un message **textuel, sonore, vocal ou visuel.**

## Étape 2 – “à une adresse électronique”

- Toute adresse utilisée relativement à la transmission d'un message électronique à l'un des comptes suivants :
  - *a)* un compte courriel;
  - *b)* un compte messagerie instantanée;
  - *c)* un compte téléphone;
  - *d)* tout autre compte similaire.

## Étape 3 – “commercial”

- Activité commerciale: qui revêt **un caractère commercial**, que la personne qui l’accomplit le fasse ou non dans le but de réaliser un profit.
- Définition large et non limitative.

## Interdiction (art.6)

- Il est interdit d'envoyer à une adresse électronique un message électronique commercial SAUF SI :
  - Consentement exprès ou tacite;
  - Respect des formalités au niveau du contenu.



## Consentement **EXPRÈS**

- Énoncé dans des termes simples et clairs;
- Communications des fins de la sollicitation;
- Identification de la personne qui sollicite;
- Autres renseignements réglementaires.

## Consentement TACITE

- Relations d'affaires en cours ou des relations privées en cours;
- Publication de son adresse électronique bien en vue;
- Communication volontaire de son adresse par le destinataire;
- Autres circonstances prévues par règlement.



## Formalités de contenu

- Identification de l'expéditeur
- Coordonnées de l'expéditeur.
- Mécanisme d'exclusion.

## Exceptions

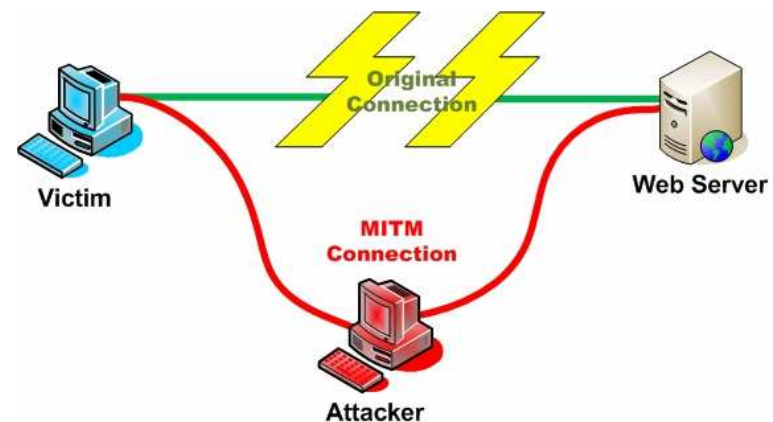
- Liens familiaux ou personnels (relation privée)
- Demande de renseignements à une personne qui exerce des activités commerciales.
- Suivi d'une demande de prix faite par le destinataire.
- Messages dans le cadre d'une relation commerciale (ex : confirmation d'achat Amazon).
- Garantie, rappels et avis de sécurité.
- Renseignements à propos d'un achat ou d'un abonnement.

## Exceptions (suite)

- Statut d'employé, régime de retraite.
- Télécommunicateur (dans le cadre de la transmission)
- Communication verbales de personnes à personnes
- Fax.
- Enregistrement vocal envoyé à un compte téléphonique.
- Autres exceptions réglementaires.

# Interdiction de modifier les données de transmission (art. 7)

- Objectifs :
  - Contrer le piratage
  
- Par exemple :
  - Re-routage non autorisé
  - Attaques de type MITM
  - WiFi sniffing
  - Empoisonnement DNS
  - Piratage de comptes courriels ?



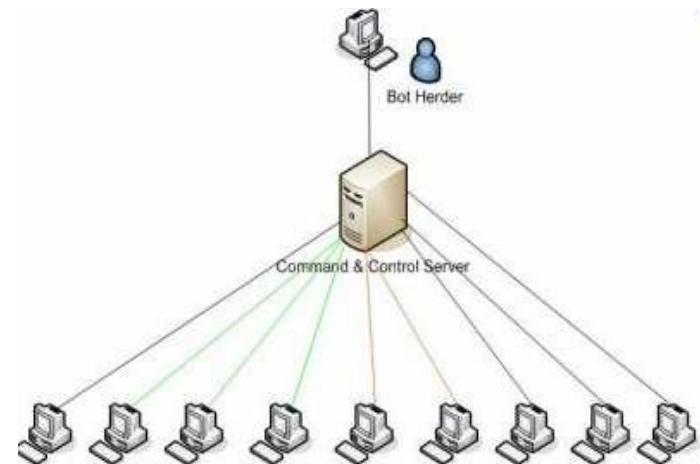
# Le consentement : pour l'installation de logiciels

- La fonction, l'objet et les conséquences de l'installation doivent être précisés
- Certaines exceptions :



# Interdiction d'installer furtivement des logiciels envoyant des messages (art. 8)

- Objectifs :
  - Contrer l'installation clandestine de maliciels ou de logiciels espions
  - Éviter la propagation des BotNets
- Attention à :
  - Consentement explicite
  - Contenu de vos licences
  - Acceptation de la licence





# RECOURS et SANCTIONS



## Compétence territoriale et responsabilité

- Message envoyé ou reçu du Canada
- Responsabilité de l'entreprise pour :
  - Actes interdits posés par l'entreprise directement
  - Actes interdits posés par ses employés dans le cadre de leurs fonctions
  - Actes interdits posés par un sous contractant.

## Poursuite en vertu de la loi

- CRTC : chargé d'entamer les poursuites
- Prescription : 3 ans
- Sanctions maximales:
  - Personne physique : 1 million \$
  - Toute autre personne : 10 millions \$
- Mécanisme de règlement à l'amiable



## Droit d'action privé

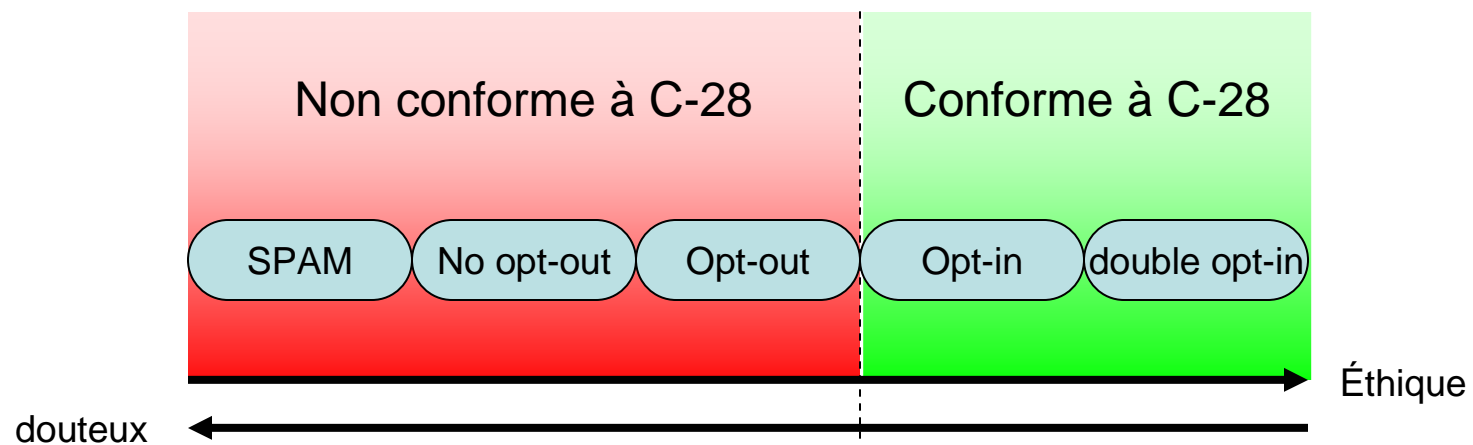
- Similaire à un recours civil :
  - Permet une ordonnance de dédommagement
- Dédommagement pour dommages subis et frais engagés, en plus de 200 \$ par contravention à la loi, jusqu'à concurrence de 1 million \$ par jour
- Prescription : 3 ans
- Recours alternatifs



# STRATÉGIES D'AFFAIRES

# Viser les meilleures pratiques

- Typologie des envoyeurs



# Tout est dans la liste

- Épuration souhaitable des listes d'envois
- Utilisation de services de tiers réputés pour l'envoi
- Migrer vers le “double opt-in”



# Obtenez votre consentement dès maintenant

- Conserver la preuve du consentement (et de son retrait « à la satisfaction du tribunal ») :
  - 10 jours maximum pour le retrait
  - Conserver les archives des transactions
  - Pouvoir garantir leur intégrité
  - Copier les pages Web où le consentement est donné
  - Prouver l'existence de procédures rigoureuses
  - Valider l'information de contact
  - Identifier les tiers
- Une demande de consentement est un MCE

## À éviter

- Achat ou location de listes d'adresses
- Services d'envois massifs
- Publication de son adresse courriel
- Identité masquée
- Liens de désabonnements invalides
- Toute activité de type opt out



## En ce qui a trait à la fluidité du courriel

- Maintenir la sécurité en entrée
- Filtrer aussi en sortie
- Vérifier la configuration de vos passerelles
- Attention aux applications qui réexpédient
- Haut volume : considérer les certifications positives et tests de livraison

# Soyez proactif

- Prévoir les modifications aux systèmes:  
Preuve du consentement
- Informer le groupe marketing
- Soigner votre réputation d'expéditeur
- Adopter une politique d'envoi
- Réviser vos politiques de respect à la vie privée
- Réviser votre site Web (formulaire de consentement)





# QUESTIONS



[dp@zerospam.ca](mailto:dp@zerospam.ca)